

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 24 novembre 2008 à 21 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du PV du 20 octobre 2008
- Administration générale : régie – modification régisseur suppléant et nomination préposés
- Finances : subvention départementale 2008 aux associations sportives
- Finances : décision modificative n°1
- Urbanisme : autorisation de lancement d'une procédure de révision simplifiée du PLU
- Finances : perspectives budgétaires 2009
- Jeunesse : autorisation de signature à l'avenant de la convention Enfance Jeunesse
- Questions diverses et informations sur les dossiers en cours.

Présents : Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire

Mmes BARBEL, DEL SOCORRO, JEANNOLLE, TASTET, MM. GSTALDER, LANÇON, LANDETE, TESQUET, Adjointes ;

Mmes et MM., BRY-SALIOU, CHAMBREUIL, COULON, DIAZ, FLAMAND, GARCIA, GARNIER, GUALLARANO, LACOMBE, MALONEY, NAHON, POUGET, REBEQUET, ROGER, Mme THIRROUEZ, M. VILAS Conseillers ;

Absents représentés : Mme MAYER-BLIMONT par M. LANÇON, M. AMAND par M. VILAS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme FLAMAND a été élue secrétaire de séance. Aude LUQUET, Directrice Générale des Services, lui est adjoint à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du 20 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

## **1 – ADMINISTRATION GENERALE**

### **• Régisseurs et préposés**

M. le Maire a informé le conseil des nominations par arrêté de régisseurs suppléants et de préposés à la suite de la démission d'un régisseur suppléant. Nathalie Chappuis a accepté la suppléance de régie. Par ailleurs, de nombreux agents effectuent des permanences, et sont amenés à manipuler de l'argent public. C'est pourquoi, il convient de les nommer préposés. Il s'agit de Magali Fredon, Célia Chapou, Martine Nicodème, Stéphane Zink, Sylvia Bourgis, Julien Gouy et Cédric Ferrié.

## 2 – FINANCES

- **Subvention départementale 2008 aux associations sportives**

Le Conseil Général du Val-de-Marne a attribué à la Commune une subvention de 1300.25 € à reverser aux associations sportives locales, au prorata du nombre d'enfants accueillis par les associations.

Les associations suivantes bénéficient de la subvention accordée par le Département :

- Santeny Sport Loisirs
- Tennis Club de Santeny
- Association Culturelle et Sportive de Santeny

La répartition s'effectue au prorata du nombre d'enfants adhérents (moins de 18 ans), plus 10% pour l'ACS qui accueille gratuitement à la bibliothèque les enfants des autres associations, soit :

- S.S.L. : 114 enfants adhérents, 406.12 €
- T.C.S. : 135 enfants adhérents, 480.88 €
- A.C.S. : 116 enfants adhérents 413.25 €

Mmes Del Socorro et Flamand, MM. Nahon et Rebequet ne prennent pas part au vote, du fait de leur participation à l'une des associations sportives locales concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la répartition de la subvention du Conseil général attribuée aux associations sportives locales.

## 3 - FINANCES

- **Décision modificative n°1**

Suite à différentes décisions prises en cours d'année par le conseil municipal, des ajustements budgétaires sont à prévoir en section de d'investissement à hauteur de 29 100€ par un virement de compte à compte. Il s'agit notamment des travaux d'accessibilité de l'espace Montanglos et du remplacement de la sono ainsi que du rideau de scène.

Un virement du compte 2152 (opération 17 : travaux de câblage place de Gondy et voie aux vaches) d'un montant de 29 100€ sera effectué sur les comptes 2135 (installations générales) pour 24 100€ et 2183 (matériel de bureau et informatique) pour 5 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la décision modificative n°1.

## 4 - URBANISME

- **Autorisation de lancement de procédure de révision simplifiée du PLU**

Il convient d'autoriser M. le Maire à lancer une procédure de révision simplifiée du PLU, dans la mesure où elle ne remet pas en cause l'économie générale du PLU. Cette dernière peut être mise en œuvre lorsqu'elle a :

- pour seul objet une construction ou une opération, à caractère public ou privé, présentant un caractère général notamment pour la commune ou pour tout autre collectivité. Les projets concernés pourront être - par exemple - l'implantation d'une entreprise, un équipement public ou privé, un lotissement communal ou l'ouverture à l'urbanisation de quelques terrains.
- pour objet une rectification d'une erreur matérielle.

- ou qu'elle concerne un projet d'extension des zones constructibles qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et ne comporte pas de risques graves de nuisance.

M. Lançon rappelle qu'il s'agit d'ouvrir à l'urbanisation deux zones 2au avec l'obligation de rédiger deux règlements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé à l'unanimité M. le Maire à lancer la procédure de révision simplifiée du PLU.

## 5 – ENFANCE - JEUNESSE

- **Autorisation de signature de l'avenant à la convention Enfance Jeunesse CAF 2007-2010**

L'année 2007 a dans un premier temps vu la signature du CEJ entre la ville de Santeny et la CAF du Val-de-Marne. Il comportait à cette occasion uniquement les actions existantes du volet "jeunesse", précédemment CTL.

Il convient en 2008 de compléter le CEJ pour les trois années restantes. L'avenant présenté par la CAF en détaille les éléments :

- Création de fiches bilan pour l'ensemble des fiches retenues dans le cadre du CEJ et les actions nouvelles s'inscrivant dans le champ de la jeunesse.
- Nouvelles actions pour le volet "jeunesse" (mini-stages pour le CLSH et Cap Jeunes),
- Reprise des fiches actions du Contrat Enfance d'une part au sein du volet "jeunesse" (Poste d'animateur supplémentaire pour les accueils périscolaires maternels ; Mini-séjours de 3 jours – CLSH maternels), et d'autre part celles concernant la petite enfance au sein du volet "enfance" du CEJ (Multi-accueil Maison de la petite enfance Situé à SANTENY, ateliers lecture au sein des structures petite enfance, ateliers motricité au sein des structures petite enfance).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé à l'unanimité M. le maire à signer cet avenant.

## 6 – FINANCES

- **Perspectives budgétaires 2009**

Un premier aperçu sur les perspectives budgétaires pour l'année 2009 est présenté au conseil municipal.

M. le maire expose les répercussions de la situation financière actuelle, au regard de la loi de finances 2009 et des budgets de l'Etat : les rentrées financières vont être en baisse, indépendamment d'une action sur les impôts communaux.

Un passage en TPU aurait pour conséquence la perte de 1M€ d'autofinancement sur 8 ans, en prenant en compte la création d'une nouvelle ZA en 2010.

Par ailleurs le ralentissement des activités immobilières et de la construction se fait sentir : stagnation de l'évolution des bases et une réduction des droits de mutation. Pour les bases, les hypothèses retenues pour bâtir les budgets à venir sont de +2.5% en 2009, et +1.6% pour les années suivantes.

M. le Maire rappelle qu'il faut contenir la hausse des dépenses de fonctionnement. Quant aux investissements, il est nécessaire de les rééchelonner et non pas de les réduire ; les investissements publics étant facteur de relance économique. M. le Maire souhaite demander l'extension de la durée de l'actuel contrat régional, et prévoit l'élaboration d'un nouveau contrat après 2014.

En ce qui concerne les impôts, M. le Maire rappelle que les hausses d'impôt permettent simplement le rattrapage entre les bases et l'inflation sur les deux mandats. Il préconise une hausse de 9%.

Enfin, pour les dotations, il sera appliqué une hausse de +1% de 2009 à 2014.

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

### - Conseil de pôle d'Orly

Le Conseil général a désigné 4 communes pour composer ce conseil de pôle. Alerté par M. Gonzales, député, M. le Maire trouve cette désignation restrictive et propose de formuler un vœu d'élargissement à d'autres communes de ce conseil lors du prochain conseil municipal. L'objectif de cette structure est d'agir auprès de l'aéroport d'Orly pour limiter ses nuisances

### - Elections prud'homales le 3 décembre

### - Elections cantonales les 25 janvier et 1<sup>er</sup> février

### - Point sur les festivités de fin d'année

6 décembre	Théâtre – Maison du lac
7 décembre – 12h	Noël des enfants du personnel
13 décembre	Noël de la crèche
14 décembre	Repas des anciens
17 décembre – 18h	Sapin féérique
10 janvier 2009	Vœux du Maire
17 janvier	Galette

### - RN19

Questions orales des sénateurs Cambon et Terrade en séance du 17 novembre. Il manque 340M€ pour finaliser la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux, quant à la 2<sup>nde</sup> tranche, elle n'est pas prévue. Réponse de Christian Blanc au nom du gouvernement : les 340M€ manquants seront prioritaires au prochain PDMI et la somme nécessaire pour débiter la 2<sup>nde</sup> tranche sera inscrite au budget dans les meilleurs délais.

### - CCPB : Mme Myriam Laguionie est la nouvelle chargée de mission développement économique.

### - Proximarché : changement de propriétaire

- **Quinzaine commerciale** : résultats peu probants
- **Loto** : remerciements de la Paroisse pour le prêt de la salle Montanglos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,  
Jean-Claude Gendronneau

Le Secrétaire de Séance,  
Véronique Flamand

Les Conseillers,